

Fiche de données de sécurité



Terre verte d'Arménie Pg23

Code de produit: PS-MI0240

Département: pigments secs oxydes de fer

C.A.S. : 14808-60-7, 1344-28-1, 1309-37-1, 1309-48-4, 1309-78-8, 37382-43-7, 12401-86-4

Section: 1 Identification

Nom du produit	Pigment naturel composé de silicates ferreux et ferriques de potassium, manganèse, aluminium, oxydes de Fe, Mg, Al, K
Utilisation des matériaux	Pigment, utilisé dans les peintures pour donner de la couleur.
Indice de couleur:	Pg23
Composition chimique:	Matrice de dioxyde de silicium avec des composants minéraux.
Compagnie:	KAMA pigments 7442 St-Hubert Montréal Québec, H2R 2N3 phone : 514 272 2173 email : info@kamapigment.com

Section: 2 Identification des dangers

Classification NFPA:	
danger Pour La Santé:	1, Léger
Risque D'Incendie:	0, Insignifiant
danger de réactivité:	0, Insignifiant
Risques spéciaux:	aucun

Éléments de l'étiquette SGH



Mention d'avertissement

Danger

Classe SGH

Irritation des yeux-Cat.2B

Cancérogénicité-Cat.2

Toxicité systémique sur un organe cible spécifique-exposition répétée, Inhalation, Poumons-Cat.1

Mentions de danger

H320 Provoque Irritation des yeux

H372 Cause des lésions aux poumons par une exposition prolongée ou répétée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

P201 : Se procurer les instructions particulières avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité n'aient été lues et comprises.

P260 : Ne pas respirer les poussières.

P280 : Porter des lunettes de protection.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste, Consulter un médecin.

P405 : conservez verrouillé.

P501 : Éliminer le contenu dans une décharge autorisée conformément à toutes les réglementations applicables.

Section: 3 composition/ information sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	IDENTITÉ CHIMIQUE	CAS #	CONCENTRATION APPROX %
Dioxyde de Silicium	SiO ₂	14808-60-7	57 (incluant quartz)
Oxyde d'Aluminium	Al ₂ O ₃	1344-28-1	16
Oxyde de Fer	Fe ₂ O ₃	1309-37-1	7
Oxyde de Calcium	CaO	1309-78-8	6
Oxyde de Manganésium	MgO	1309-48-4	4
Oxyde de Potassium	K ₂ O	37382-43-7	1.2
Oxyde de sodium	NaO	12401-86-4	5
Quartz (cristalline)		14808-60-7	1.5

Identité chimique:	Matrice de dioxyde de silicium avec des composants minéraux.
nom commun:	Pierre concassée, terre verte
apparence:	Poudre verte claire
Numéros d'identité:	CAS 14808-60-7
impuretés:	Les impuretés sont mélangées dans la matrice et ne se présentent pas comme des composés chimiques. Ils sont représentés sous forme d'oxydes afin de leur donner une identité. Ils contribuent à la classification, car ils sont irritants pour les yeux et constituent plus de 1% du poids total.

Section: 4 Premiers soins

Inhalation:	Pas de premiers soins spécifiques nécessaires car les effets néfastes sur la santé associés à l'exposition à la silice cristalline (quartz) résultent d'une exposition chronique. Si il y a une inhalation importante de silice cristalline (quartz), amener immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou d'évanouissement, demander une assistance médicale immédiate. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.
Contact cutané:	Puisque les particules de pigment assèchent la peau, il est conseillé de laver la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation, obtenir des soins médicaux.
Contact oculaire:	Tenir les yeux ouverts et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en inclinant la tête de côté pour permettre à l'eau pour laver la poussière. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Autre que des douleurs abdominales il devrait y avoir aucun problème d'exposition aiguë de petites quantités ingérées (moins de 5 grammes). Si des quantités massives sont ingérées, consulter un médecin.

Section: 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Ce produit n'est pas inflammable, combustible ou explosif.

Moyens d'extinction appropriés: pas applicable.

Moyens d'extinction inappropriés: pas applicable.

Risques spécifiques en cas d'incendie: pas applicable.

procédures de lutte contre l'incendie spéciale pas applicable.

Section: 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions pour l'environnement:

Ce produit ne nuira pas à l'environnement, mais la couleur caractéristique forte peut tacher les surfaces.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Pour les petits déversements de moins de 1,0 kg (2,2 livres): doucement, sans créer de poussière dans l'air, utiliser une main gantée ou une spatule pour pousser la poudre dans un sac en plastique ou contenant fermé, étiquetter et sceller immédiatement. Ne laissez pas des personnes ou des véhicules à pied ou en voiture sur le déversement pour empêcher la poussière de se mettre dans l'air. Vadrouille humide ou laver la zone libre de la poussière avec de l'eau. Jeter l'eau de rinçage dans une décharge agréée.

Pour les grands déversements de plus de 1,0 kg (2,2 livres):

utiliser des méthodes sans poussière (aspirateur avec filtre HEPA (HighEfficiency Particulate Air) et la placer dans un contenant pour l'élimination dans une décharge agréée. Vadrouille humide ou laver la zone libre de la poussière avec de l'eau. Jeter l'eau de rinçage dans une décharge agréée.

Section: 7 Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Comme ce matériau est destiné à être mélangé à des liquides ou des granulés en matière plastique, cette opération génère un montant considérable de poussière dans l'air. Utilisation d'un flux d'air au-dessus du récipient de mélange, loin de l'opérateur dans un filtre d'Aspirateur pour arrêter la poussière. Porter un équipement de protection prévu à l'article 8, tels que des lunettes appropriées et masque anti-poussière. Ne pas respirer les poussières. Utiliser une ventilation adéquate afin de recueillir la poussière. Maintenir les concentrations de poussière dans l'air en dessous de la limite d'exposition admissible («PEL») de 0,25 mg / M3 (0,25 milligramme par mètre cube). Ne comptez pas sur votre vue de déterminer s'il y a de la poussière dans l'air. Poussières de silice cristalline peuvent être dans l'air sans un nuage de poussière visible.

Si la poussière de silice cristalline ne peut être maintenue en dessous des limites permises, porter un respirateur approuvé pour la poussière de silice lors de l'utilisation, la manipulation, le stockage ou l'élimination du produit ou du sac. Voir la section 8 pour plus d'informations sur les respirateurs. Pratiquer un bon nettoyage. Ne pas laisser la poussière de recueillir sur les murs, les planchers, les rebords, corniches, des machines ou de l'équipement. Entretien, nettoyer et respirateurs de test d'adéquation conformément à la réglementation de l'OSHA. Maintenir et tester l'équipement de ventilation et de collecte de la poussière. Laver ou passer l'aspirateur sur les vêtements qui sont devenus poussiéreux. Méfiez-vous de ne pas traîner de pigment dans d'autres espaces par le dessous de vos chaussures. Se laver les mains après utilisation.

L'OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR Sections 1910,1200,1915.1200, 1917,28, 1918,90, 1926,59 et 1928,21, et de l'état et du travailleur ou de la communauté locale des lois et règlements "droit de savoir" doivent être strictement respectées.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités:

Garder les contenants bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Éviter les bris de matériel en sac ou de déversements de matières en vrac. Nettoyage: Utiliser des méthodes sans poussière (aspirateur) et mettre dans un contenant pour l'élimination, ou rincer à l'eau. Ne pas balayer à sec. Voir les mesures de protection personnelle dans la section 8. Minimiser la production et l'accumulation de poussière. Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact avec les yeux. Sceller immédiatement les sacs déchirés. Continuez à suivre les avertissements SDS / Label lors de la manipulation des conteneurs vides. Ne pas stocker à côté des acides forts tels que l'acide fluorhydrique. Ne pas stocker à proximité de produits chimiques qui réagissent avec de la silice tels que des silanes. En cas de tremblement de terre ou de vandalisme causant ces produits chimiques qui seront mélangés, ils vont dégager de la chaleur de la réaction qui peut causer des incendies.

Section: 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Limites d'exposition pour la silice cristalline (quartz) CAS: 14808-60-7

USA OSHA PEL TWA	USA ACGIH TLV TWA	USA NIOSH REL TWA	UK 8-hr TWA Unit
0.25	0.025	0.5	0.1 Mg/M3

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation: Utiliser dans un endroit bien ventilé avec échappement local. Bien recueillir la poussière à la source en utilisant un sac d'aspirateur filtre. Maintenir la concentration de poussière au-dessous du PEL (niveau d'exposition admissible). Voir ACGIH «Ventilation industrielle, manuel des pratiques recommandées» dernière édition.

Si la silice cristalline (quartz) est chauffée à plus de 870C, il peut se transformer en une forme de silice cristalline connue sous le nom de tridymite; si silice cristalline de quartz) est chauffée à plus de 1470C, il peut se transformer en une forme de silice cristalline connue sous le nom de cristobalite. L'OSHA PEL pour la silice cristalline sous forme de tridymite ou de cristobalite est la moitié de la PEL OSHA pour la silice cristalline (quartz).

Mesures individuelles de protection, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes de protection chimique doivent être portées. Cela permettra d'éviter la poussière en suspension de silice cristalline de pénétrer dans les yeux et d'abraser la cornée.

Protection de la peau: De bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent être suivies.

protection respiratoire: Si il n'est pas possible de réduire les niveaux d'exposition aux particules aéroportées en-dessous du PEL avec une ventilation, utiliser un respirateurs qui réduiront les expositions personnelles au-dessous de l'OSHA.

Section: 9 Propriété physiques et chimiques

État physique:	Solide (poudre)
Couleur:	Vert clair
Odeur:	inodore
Seuil de l'odeur:	inodore
valeur du pH:	pas applicable
Point de fusion:	pas applicable
point De Congélation:	pas applicable
Point d'ébullition initial:	pas applicable
Point d'éclair:	pas applicable
Taux d'évaporation:	pas applicable
Inflammabilité (solide, gaz):	Non inflammable
Limites d'explosion:	pas applicable
Pression de vapeur:	pas applicable
Densité de vapeur:	pas applicable
Densité relative:	2,65 g / ml pour la silice cristalline
solubilité:	insoluble dans l'eau et les solvants organiques
Coefficient de partage:	pas applicable
La température d'auto-inflammation:	pas applicable
Température de décomposition:	pas applicable
viscosité:	pas applicable

Section: 10 Stabilité et réactivité

Réactivité:	La silice cristalline (quartz) va réagir avec des agents oxydants puissants tels que le fluor, le trifluorure de chlore et le difluorure d'oxygène. Il ne réagit pas quand il est utilisé de la manière normale destiné à son utilisation.
Stabilité chimique:	Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications, à des températures ambiantes normales et les conditions de stockage et de manutention normales de température et de pression. Tout changement dans l'apparence physique de ce matériau ne devraient pas être source d'inquiétude pour les aspects de sécurité du produit.
Possibilité de réactions dangereuses:	Aucun connu.
Conditions à éviter:	Ne pas mélanger avec des agents oxydants puissants.
Matières incompatibles:	Halogènes, acides forts, alcalis et agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux:	Aucun sont connus.

Section: 11 Données toxicologiques

La méthode d'exposition à la silice cristalline qui peut entraîner les effets néfastes sur la santé décrits ci-dessous est la pénétration oculaire.

Risque pour les yeux :

Toxicité aiguë:

TEST

Irritation oculaire (lapins)

RÉSULTATS

Irritant oculaire de catégorie 2B
matériaux similaires

BASE DES TESTS

basé sur des tests effectués sur des

Commentaires sommaires :

Peut provoquer une légère irritation des yeux, comme des lésions oculaires, qui sont réversibles.

Corrosion/irritation cutanée :

Aucun effet observé dans les pratiques générales.

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Les données ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction :

Les données ne sont pas disponibles.

STOT-exposition unique :

Une toxicité pour certains organes cibles des yeux et des poumons a été démontrée par des observations générales et des études du CIRC.

Exposition répétée STOT

(Toxicité spécifique pour certains organes cibles) :

Les yeux et les poumons présentent un risque d'irritation oculaire, de silicose pulmonaire et de cancer du poumon, selon l'observation générale et les études du CIRC.

Danger par aspiration :

Les données ne sont pas disponibles.

Section: 12 Données écologiques

La silice cristalline (quartz) n'est pas considérée comme écotoxique; il n'y a pas de données qui suggèrent que la silice cristalline (quartz) est toxique pour les oiseaux, les poissons, les invertébrés, des micro-organismes ou des plantes. Par conséquent, la persistance et la dégradabilité, potentiel de bioaccumulation et la mobilité dans le sol ne sont pas des facteurs à considérer.

Section: 13 Données sur l'élimination

L'emballage et le matériel peuvent être mis en décharge; Cependant, le matériel doit être couvert afin de minimiser la formation de poussières. RCRA: La silice cristalline (quartz) est pas classé comme un déchet dangereux en vertu de la Loi sur la conservation et la récupération des ressources ou de ses règlements, 40 CFR Sec. 261 et suiv. Les récipients métalliques sont préférés de manière à minimiser les déversements dues à des accidents. Vider les conteneurs sous le vent porter des EPI appropriés. Evacuation des eaux usées est déconseillée.

Le ci-dessus s'applique à des matériaux aussi vendu par KAMA pigments. Le matériau peut être contaminé lors de l'utilisation, et il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer la disposition appropriée de la matière utilisée.

Section: 14 informations relatives au transport

DOT (Département des Transports des États-Unis)	non réglementé par le DOT (États-Unis)
IMO/IMDG (International Maritime Danger Goods)	non réglementé par IMO/IMDG
IATA (International Air Transport Association)	non réglementée par l'IATA
ADR (Accord relatif aux marchandises dangereuses par route)	non réglementé par l'ADR (Europe)
RID (Règlement concernant le Règlement International Transport de marchandises dangereuses (Europe))	non réglementé par le RID (Europe)
ADN (Accord européen relatif au commerce international) Transport de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures)	non réglementé par l'ADN
Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Code IBC	Autorisé à être transporté

Section: 15 Informations sur la réglementation

ÉTATS-UNIS, statut TSCA	La silice cristalline (quartz) apparaît sur l'inventaire EPA TSCA sous le n ° CAS 14808-60-7.
Acte de Conservation des ressources et de récupération (RCRA)	La silice cristalline (quartz) est pas classé comme un déchet dangereux en vertu, ou de ses règlements, 40 CFR Sec 261 et suivants.
Indemnisation globale en réponse environnementale et Loi sur la responsabilité (CERCLA) :	La silice cristalline (quartz) est pas classé comme une substance dangereuse en vertu des règlements de la, 40 CFR 302 Sec.
FDA:	La silice est inclus dans la liste des substances qui peuvent être inclus dans les revêtements utilisés sur les surfaces de contact alimentaires, 21 CFR Sec 175.300 (b) (3) (xxvi).
NTP:	Silice cristalline respirable, surtout la poussière de quartz trouvée dans les milieux industriels et professionnels, est classé comme Connu pour être un cancérigène pour les humains.
OSHA cancérigène : Californie proposition 65:	Cancérigène: La silice cristalline (quartz) ne figure pas. La silice cristalline (particules respirables en suspension) est classé comme une substance connue pour l'État de Californie pour être cancérigène. Les étiquettes apposées sur les produits vendus en Californie doit contenir la mention: "Attention: Ce produit contient de la silice cristalline qui est connu pour l'État de Californie pour causer le cancer chez les animaux de laboratoire." En outre, puisque ce produit naturel contient des traces de métaux lourds tels que l'arsenic, le cadmium, le mercure, le plomb et l'antimoine, les avertissements suivants doivent figurer sur l'étiquette: Attention: Ce produit naturel contient des traces d'arsenic, de cadmium, de plomb et d'antimoine, qui sont connus pour l'État de Californie pour causer le cancer et de causer des anomalies du développement chez les animaux de laboratoire.
Californie, inhalation référence niveau d'exposition (REL):	Californie a établi une REL chronique de 3 ug (microgrammes), pour la silice (cristalline, respirable). Un REL chronique est un niveau d'une substance dans l'air à ou en dessous duquel aucun effet néfaste sur la santé sont prévus dans les individus indéfiniment exposées à la substance à ce niveau.
Loi sur la réduction de l'utilisation des produits toxiques du Massachusetts :	Silice cristalline (taille respirable, <10 microns) est «toxique» en vertu de l'acte Massachusetts Utiliser Toxic Reduction Act.
Acte du droit de savoir des travailleurs et de la communauté de Pennsylvanie:	Quartz est une substance dangereuse en vertu de la loi, mais il est pas une substance dangereuse spéciale ou une substance dangereuse dans l'environnement.
CANADA	
Classification SIMDUT:	D2A
AUTRES	
EINECS No:	238-878-4
EEC Label:	(Phrases de risque/sécurité) : R48/20, R40/20, S22, S38

Section: 16 Autres renseignements

Abréviations et acronymes utilisés :

ACGIH	American Conference of Government Industrial Hygienists		
NDSL	Canada, Non-Domestic Substances List		
AICS	Australia, Inventory of Chemical Substances	NFPA	National Fire Protection Agency
CAS	Chemical Abstract Service	NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
CNS	Central Nervous System	NOEC	No Observed Effect Concentration
DSL	Canada, Domestic Substances List	NTP	National Toxicology Program
EC50	Effective Concentration 50%	NZioC	New Zealand Inventory of Chemicals
EGEST	EOSCA Generic Exposure Scenario Tool	OES	United Kingdom Occupational Exposure Standards
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances	OSHA	Occupational Safety & Health Administration
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances	PEL	Permissible Exposure Limit
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances
GHS	Globally Harmonized System	PRNT	Presumed Not Toxic
IARC	International Agency for Research on Cancer	RCRA	Resource Conservation Recovery Act
IC50	Inhibition Concentration 50%	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China	STEL	Short-term Exposure Limit
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory	STOT	Specific Target Organ Toxicity
LC50	Lethal Concentration 50%	TLV	Threshold Limit Value
LD50	Lethal Dose 50%	TSCA	Toxic Substances Control Act
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level	TWA	Time Weighted Average
MAK	Germany Maximum concentration Values	UVCB	Unknown or Variable composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials
MAK	Germany Maximum Allowable Concentration	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System
Références	Fiches signalétiques du manufacturier.		
Préparé par	Kama pigments.		

Avis au lecteur:

Kama Pigment renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Kama Pigment ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kama Pigment. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.



Dernière révision: 2023-12-18

